



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

HARCÈLEMENT LIENS UTILES



RÉSEAU SENTINELLES

Cette fiche regroupe les liens utiles qui pourront être utilisés par les militant(e)s qui souhaitent investir la question du harcèlement moral et/ou sexuel.

Attention, ces liens ne reflètent en rien le point de vue de la CFDT. Ils sont une base de travail et d'information non négligeable.

Votre Sentinelle :

F3C CFDT – Égalité Professionnelle

47-49 Avenue Simon Bolivar

75950 Paris Cedex 19

01 56 41 54 00

f3c@f3c.cfdt.fr

f3c-cfdt.fr

f3c-cfdt.fr

› LIENS UTILES SUR LE HARCÈLEMENT MORAL

- Code pénal : **articles 222-33-2 à 222-33-2-1**
- Code du travail : **articles L1152-1 à L1152-6**
- Code du travail : **articles L1154-1 et L1154-2**
- Code du travail : **articles L1155-1 à L1155-2**

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : **Article 6**

- Circulaire du 12 novembre 2012 relative au harcèlement et à la discrimination au travail

- Sanctions et informations sur le harcèlement moral au travail :
<http://vosdroits.service-public.fr/F2354.xhtml>

- Le harcèlement moral sur le site du ministère du Travail :
<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/sante-conditions-de-travail,115/le-harcèlement-moral,1050.html>

- Site du Défenseur des Droits :
<http://www.defenseurdesdroits.fr>

- Loi du 4 août 2014 N°2014-873 – code du travail :
article L.1153-5 –code pénal art 222-33-2

› LIENS UTILES SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

- Loi n°2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel :
<http://www.legifrance.gouv.fr>

- Loi du 4 août 2014 N°2014-873 – code du travail :
article L.1153-1 –code pénal art 222-33-2

- Tableau récapitulatif sur le délit de harcèlement :
Site gouvernemental « stop au harcèlement sexuel » avec des outils :
<http://stop-harcelement-sexuel.gouv.fr/>

<http://femmes.gouv.fr/>

- Site du ministère des droits des femmes relatif aux deux circulaires sur le harcèlement sexuel :
<http://femmes.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-sexuel-deux-circulaires/>

<http://travail-emploi.gouv.fr/textes-et-circlaires,1651/2014-2015,2223/lois,2460/loi-no-2014-873-du-4-aout-2014,17935.html>